Marseille : Stéphane Ravier renvoyé en correctionnelle pour avoir twitté que l'"immigration tue la jeunesse de France" après le meurtre d'un jeune français par un immigré

02/03/2023 à 17h30



En cause, un tweet daté du 11 janvier 2022 faisant écho à un fait-divers sordide, le meurtre d'un jeune homme de 18 ans en région parisienne par un ressortissant sénégalais de 62 ans. Dès le lendemain, Stéphane Ravier s'empressait de publier la photo de la victime assortie d'un commentaire maison : *"Théo, 18 ans, assassiné hier par un Sénégalais "#ClayeSouilly. L'immigration tue la jeunesse de France."*

Indignées par cette position *"nauséabonde"*, la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et la ligue des droits de l'Homme (LDH) ont aussitôt déposé une plainte pour "provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence". Une procédure validée par le parquet, qui a estimé que ce tweet contenait *"des allégations ou imputations portant atteinte à l'honneur ou la considération d'un groupe de personnes, en l'espèce les migrants, à raison de leur*

origine ou leur appartenance ou leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion”.

En publiant ce tweet, “*l’élu ne se contente pas de réagir à un fait d’actualité mais tient à souligner la nationalité de son auteur et à y associer l’ensemble des personnes issues de l’immigration*”, déplore Me Alain Lothe, qui entend se constituer partie civile pour la Maison des potes. “*Cette pratique de récupération de certains drames n’est d’ailleurs pas nouvelles pour Stéphane Ravier*”, rappelle-t-il.

www.laprovence.com